

Québec, le 23 novembre 2007

Madame Nancy Leblond
493, 8^e Avenue, app. 4
Québec (Québec) G1J 3L8

Madame,

Votre demande adressée au ministère du Conseil exécutif a été portée à l'attention de la ministre des Transports, madame Julie Boulet, responsable de la Société de l'assurance automobile du Québec. Madame Boulet m'a priée d'y donner suite.

Permettez-moi tout d'abord d'apporter une précision sur l'amendement concernant les coussins recyclés. La Loi adoptée en 2002, visait à interdire l'utilisation de coussins gonflables recyclés. Elle ne visait nullement à autoriser des poursuites contre les recycleurs et à créer ainsi une exception au principe du « no fault » (indemnisation sans égard à la faute).

Nous comprenons que la Loi sur l'assurance automobile se démarque sur plusieurs aspects du régime de droit commun, parce qu'elle écarte les modalités d'évaluation classique du préjudice corporel. Cependant, elle a pour avantages d'éliminer les aléas d'un procès et d'offrir un système d'indemnisation prédéterminé plus rapide et moins coûteux pour la personne ayant subi un préjudice corporel suite à un accident de la route. Ce régime qui a fait ses preuves au cours des 30 dernières années est considéré comme un des meilleurs au monde. En aucun temps, depuis 1978, une exception n'a été accordée au principe du « no fault » pour permettre une poursuite.

Compte tenu des différents éléments mentionnés précédemment, vous comprendrez que le gouvernement et la Société ne prévoit pas apporter d'amendement à la Loi sur l'assurance automobile pour permettre des poursuites judiciaires.

...2

Soyez assurée que nous demeurons sensibles à la situation que vous vivez quotidiennement et que nous veillons sans cesse à améliorer les services offerts à la population du Québec.

Enfin, en ce qui concerne plus précisément votre réclamation d'assurance, je vous invite à contacter l'agent d'indemnisation assigné à votre dossier pour obtenir plus d'information.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Marie Blanchet', with a stylized flourish at the end.

Marie Blanchet, avocate
Conseillère politique